CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E72137** **VALABLE JUSQU'AU** **04/06/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/04/2003

Raison sociale : CIRON MACONNERIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/10/2024

Capital : 8 000

ZA ROUTE DU BLANC
36220 MARTIZAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 2003B00099

Siret : 448 861 500 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6105780

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 486215D1244000 / 001 537656/25

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 486215D1244000 / 001 537656/25

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 54 39 29 30 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
VILAIRE JOHAN PRÉSIDENT / VILAIRE GÉRARD DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.entreprises-vilaire.com

E-mail : contact@bts-cm.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 281 874 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	8	03/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 14:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.